

A Marguerittes, le 13 juin 2025

Madame, Monsieur, *Chère Marguerittoise, cher Marguerittois*

Je viens, avec l'ensemble des élus et comme l'an dernier, de tenir une série de « réunions de quartier » ouvertes à toutes les Marguerittoises et tous les Marguerittois.

De nombreux citoyens ont participé à ces rencontres qui nous ont permis de faire le point sur les actions menées dans chaque quartier, d'évoquer les projets et sujets qui les concernent, de poser les problèmes à résoudre...

Ces rencontres nous ont également permis de partager des informations, des idées, des points de vue sur les grands sujets qui concernent toute la commune : l'offre de soin, le développement local, la démographie, l'aménagement du territoire et la traduction de ces enjeux dans le quotidien de notre commune à travers un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour notre commune.

S'agissant de l'offre de soin, j'ai pu confirmer la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire en lieu et place de l'ancienne école Taillefer (à l'entrée de la ville) qui accueillera 10 médecins, dont 5 nouveaux, et autant de professionnels de santé et para-médicaux.

S'agissant du développement, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui fixe, dans chaque commune, les règles, droits et contraintes pour toute nouvelle construction.

Celui en vigueur dans notre commune a été voté il y a plus de 10 ans, le 6 mars 2014 et a été conçu dans le cadre des lois, des prévisions démographiques et des enjeux du début des années 2010.

Aujourd'hui, tout cela est obsolète. De nouvelles lois s'imposent à nous tous, la croissance démographique est loin être aussi forte que prévue, les questions du réchauffement climatique et de protection de la ressource en eau sont devenues prioritaires...

Nous sommes également, tous ensemble, plus sensibles à la qualité de la vie quotidienne, à la présence de services publics, à la sécurité et à la sécurité de tous.

.../...

.../...

Nous avons donc besoin d'un document d'urbanisme qui nous protège en protégeant Marguerittes et en intégrant les données et enjeux de 2025 pour se projeter vers 2035 :

- Une croissance démographique de 0,3% par an, soit 25 habitants environ chaque année qui rend inutile tout programme important de nouvelle construction.
- L'interdiction absolue et inscrite dans la loi de toute construction dans les espaces naturels, agricoles et forestiers
- La protection des espaces verts, des arbres et espaces remarquables en zone urbaine
- La protection de la ressource en eau, en quantité et en qualité, et notamment des captages d'eau comme, pour Marguerittes, le captage de Peyrouse qui alimente toute la commune.

Un nouveau PLU pour protéger Marguerittes sera débattu à partir du mois de septembre et proposera notamment :

- De fixer à 9 000 habitants maximum la population de la commune à l'horizon 2035
- De classer en zone N (naturelle) ou A (Agricole) la totalité de la garrigue et de la plaine.
- D'introduire dans les règles de construction un « coefficient de biotope » imposant de végétaliser et de laisser perméable une part des terrains lors de toute nouvelle construction.
- D'introduire une interdiction de couper ou élaguer des arbres remarquables
- D'introduire une interdiction de muter des espaces verts en terrain à bâtir
- D'inscrire l'interdiction de toute construction dans le périmètre de protection du captage, notamment sur la plaine de Peyrouse. Ce qui confirme que le soi-disant projet de construction de 420 logements a toujours été et ne sera jamais qu'une fausse information.

Je vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous en septembre en vous invitant à participer massivement aux débats et consultations qui seront organisés pour écrire, tous ensemble, l'avenir de Marguerittes.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

*Bien à vous,*

Rémi NICOLAS

Maire de Marguerittes